

M3 – A7 MME CONFINO Face aux pénuries d'eau, chaque construction pourrait incorporer des réservoirs de récupération d'eau. Des toilettes pourraient être promues.

M3 – A8 MME CONFINO dans un souci de résilience alimentaire, les haies plantées et les arbres pourraient prévoir des fruitiers. Il faudrait limiter les pelouses et autres surfaces enherbées.

M3 – A9 MME CONFINO les voies circulées par les véhicules ne devraient pas être goudronnées en totalité et garder en leur centre une surface enherbée, afin d'éviter la formation d'îlots de chaleur : il serait dommage de reproduire ce qui vient d'être fait dans le centre-ville.

C7-A1 – M. R NEVEU - Compte tenu des besoins générés par les travaux dans cette ZAC, il est tentant de demander la réouverture de la carrière de sable de Pacé. Ce serait une mauvaise idée car elle se situe également, comme le secteur de la vigne, sur le bassin versant de la butte de la Fouaye.

R2-A1 -Signature illisible - La carrière de sable voisine, dite de la sablonnière pourrait-elle être réouverte pour extraire le sable nécessaire aux travaux de la ZAC (pour améliorer le bilan carbone des travaux).

4.10.3 Avis de la MRAe

Si les mesures visant l'adaptation au changement climatique sont appropriées en termes de mobilité (transports alternatifs, covoiturage, équipement photovoltaïque sur un abri de parking...), elles sont à développer significativement en ce qui concerne la conception des bâtiments, pour être à la mesure de l'enjeu climatique.

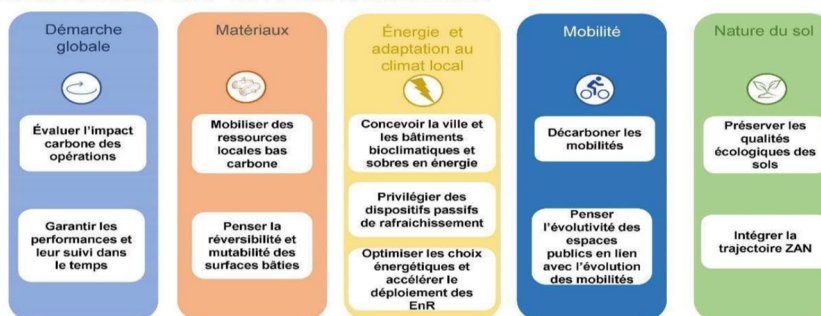
L'ambition du projet quant à la prise en compte de l'enjeu de transition énergétique devrait être renforcée, et accompagnée de mesures et d'indicateurs de suivi.

4.10.4 Réponses apportées par le porteur du dossier dans le cadre de son mémoire en réponse à l'avis de la MRAe

A l'échelle de la ZAC, la thématique de la transition énergétique a été traitée en articulant le projet autour de la mobilité vélos et de la connexion avec les transports en commun, afin de minimiser l'impact de la voiture sur le projet. Cette thématique est également prise en compte pour les constructions (réalisation d'îlots passifs, emploi de l'eau de pluie, performance environnementale des constructions...).

Dans le cadre des réflexions autour du bilan des émissions de gaz à effet de serre des opérations d'aménagements, il est important de mentionner qu'une approche intégrée de référentiel « énergie – bas carbone » dans les opérations d'aménagement est en cours de conception par Rennes Métropole. Il s'agit d'une action inscrite au PCAET et au PAEDC pour l'aménagement opérationnel « Ambition n°5 : Aménager et construire en réduisant les consommations d'énergie et les émissions de GES ».

SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS – LES 5 LEVIERS CARBONE RETENUS



Un référentiel à réexaminer périodiquement pour garder un temps d'avance sur la réglementation

La ZAC Multisites Saint-Gilles s'inscrira dans cette démarche une fois qu'elle aura été généralisée à l'ensemble des communes et des projets urbains. Le cahier des prescriptions et recommandations de la ZAC intègrera alors les dispositions « bas carbone » qui auront été votées.

Les enjeux associés au climat, à l'air et à l'énergie, sont traduits au plan régional dans les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Celui de la Bretagne a été adopté fin 2020.